



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****15162748***

TRIBUNAL DE COMMERCE

10 NOV. 2015DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0466.139.834

Dénomination

(en entier) : **Filame Brussels**

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Siège : 121 rue Robert Schumann, 1400 Nivelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nomination administrateurs-délégués - délégation pouvoirs

le conseil d'administration de la société du 5 mai 2015 a pris les décisions suivantes :

A. Décision de confier les pouvoirs de gestion journalière de la société à :

1. La Société Privée à Responsabilité Limitée Manage4u, ayant son siège social rue Jozef Van Hove 92 à 1950 Kraainem, immatriculée à la BCE sous le numéro 0887.069.453, représentée par Monsieur Jean Gabriel Gérant.

2. Monsieur Albert Bechet, domicilié 8 rue Albert Bechet à 1950 Kraainem

3. Monsieur Nicolas Hodjeff, domicilié 1 rue des Comtes de Robiano à 1440 Braine le Château

B. Décision de définir les pouvoirs de gestion journalière de la société de la manière suivante :

Le délégué à la gestion journalière a tous les pouvoirs pour effectuer toutes les opérations de gestion journalière y compris la représentation de la société en ce qui concerne la gestion journalière, comprenant entre autres, toutes les transactions concernant la conclusion, la modification ou la cessation des contrats commerciaux (avec les clients ou les fournisseurs), toutes les opérations financières, la délivrance de quittances et de décharges aux services des postes, des douanes et du chemin de fer et tous autres services et signature de la correspondance courante, et ce à concurrence d'un montant maximum de 50.000€ (cinquantet mille euros). Au-delà de ce montant, la signature conjointe de deux administrateurs sera requise, conformément aux dispositions des statuts. Le délégué à la gestion journalière ne pourra cependant pas engager la société au-delà du budget validé par le conseil d'administration.

Nicolas Hodjeff
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/11/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature